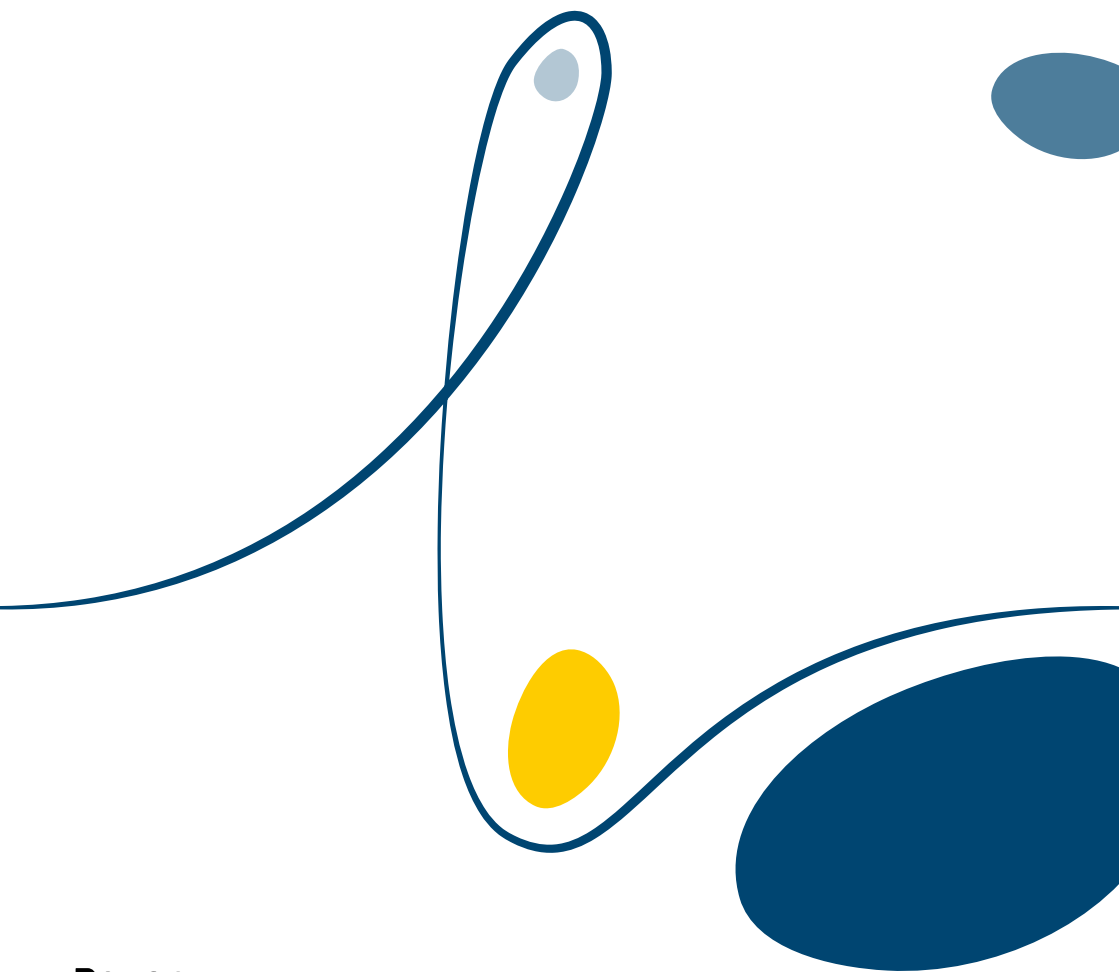


Dérives sectaires et psychiatrie

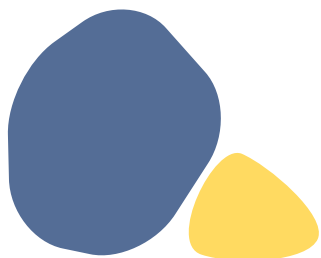


DROITS EN PSYCHIATRIE

Dérives sectaires et psychiatrie

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?	3
Dérives sectaires en santé	3
Dérives sectaires en psychiatrie	4
Conseils pratiques : s'interroger et réagir	6
Recours face à une dérive sectaire	8
Élaboration de la brochure	8
Adresses utiles	8
En savoir plus	9
Sources	10



Qu'est-ce qu'une dérive sectaire ?

La Mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires¹ (Miviludes) définit la dérive sectaire comme « un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion, qui porte atteinte aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes, à l'ordre public, aux lois ou aux règlements. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but d'exercer une sujétion psychologique sur une personne, au point de la priver de son libre arbitre, et de l'amener à commettre des actes dommageables pour elle-même, son entourage ou pour la société ».

La dérive sectaire est un phénomène en pleine expansion en France. Selon un sondage réalisé pour le Service d'information du Gouvernement par l'institut Ipsos en septembre 2010² :

- 25 % des Français ont déjà été personnellement en contact avec une secte (soit 15 millions de personnes) ;
- 20 % d'entre eux connaissent dans leur entourage social, amical ou professionnel, une personne qui a été victime de dérives sectaires (soit 13 millions de personnes).

Dérives sectaires en santé

La Miviludes a édité le guide Santé et dérives sectaires (2012), pour aider au repérage des situations de danger et proposer des outils pratiques pour réagir en conséquence. **En 2021, les dérives sectaires dans le domaine de la santé représentent 25 % de l'ensemble des demandes reçues par la Miviludes³.**

Les promesses et recettes de guérison, de bien-être et de développement personnel sont au cœur des pratiques à risque des dérives sectaires. Elles proviennent de groupes organisés au niveau international ou de « gourous thérapeutiques » isolés, qui sont très présents sur internet et les réseaux sociaux.

Récemment, la crise du Covid-19 a déstabilisé de nombreuses personnes et favorisé l'émergence de nouveaux risques sectaires.

Le danger réside dans les pratiques alternatives qui aboutissent, par l'emprise exercée par le pseudo-thérapeute sur le malade, à détourner ce dernier des traitements conventionnels.

¹ La Miviludes a été créée par le décret du 28 novembre 2002 afin d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire. En 2019, elle a été rattachée au ministère de l'Intérieur, sous l'autorité du Secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR).

² Sondage Ipsos/SIG, sept. 2010, www.miviludes.interieur.gouv.fr

³ Rapport annuel d'activité 2021, www.miviludes.interieur.gouv.fr

Avec pour conséquence une perte de chance de guérison, voire un risque vital. Mais aussi une rupture avec la famille ou l'entourage, des exigences financières de plus en plus fortes, l'existence d'atteintes à l'intégrité physique, l'embrigadement des enfants...

En 2013, la Miviludes estimait que⁴ :

- 4 Français sur 10 recourent aux médecines dites alternatives ou complémentaires, dont 60 % parmi les malades du cancer ;
- 4 000 « psychothérapeutes » autoproclamés n'ont suivi aucune formation et ne sont inscrits sur aucun registre ;
- 400 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique sont proposées ;
- 1 800 structures d'enseignements ou de formation sont « à risques » ;
- 3 000 médecins seraient en lien avec la mouvance sectaire.

« L'attention du public doit être appelée sur l'ambiguïté des messages qui n'annoncent pas l'appartenance à un mouvement. L'église de scientologie notamment développe des campagnes de diffusion de tracts sur les stupéfiants ou la psychiatrie sans que ne figure sur les supports l'affiliation claire à ce mouvement. »⁵

⁴ Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger. Rapport n° 480, Mézard J., fait au nom de la Commission d'enquête Mouvements à caractère sectaire, 3 avril 2013.

⁵ Miviludes, Rapport annuel 2015.

Il convient de distinguer la dérive thérapeutique de la dérive sectaire. Le recours aux pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT), non reconnues au plan scientifique par la médecine conventionnelle, est devenu de plus en plus fréquent.

Mais toute dérive thérapeutique n'est pas forcément sectaire : un médecin peut croire fortement à une thérapie non éprouvée, complémentaire ou alternative, mais qui ne porte pas de danger en soi.

La dérive thérapeutique devient sectaire lorsqu'elle essaie de faire adhérer le patient à une croyance, à un nouveau mode de pensée. Le pseudo-praticien demande au patient d'avoir toute confiance en lui car lui seul détient la méthode « miracle » apte à le guérir : il y a un endoctrinement.

Dérives sectaires en psychiatrie

Les personnes en situation de fragilité psychique et les professionnels de santé approchés via certaines « formations » professionnelles douteuses, sont une cible de choix des mouvements sectaires.

Dans les services de psychiatrie

Les établissements de soins psychiatriques (publics ou privés) sont régulièrement sollicités par certaines organisations qui cherchent à perturber la mise en œuvre des traitements conventionnels.



La Miviludes cite ainsi la « **Commission des citoyens pour les droits de l'homme (CCDH)** » ainsi que le « **Collectif des médecins et des citoyens contre les traitements dégradants de la psychiatrie** », qui sont des émanations de l'église de scientologie.

Elles procèdent notamment par recueil d'informations, enquêtes, pétitions, manifestations publiques et saisines de parlementaires.

Certains médecins membres de ces structures ont pu user de leur titre pour se faire nommer personne de confiance auprès de malades, et tenter ainsi de perturber le bon déroulement des soins.

Dans les services d'addictologie

Des établissements de soins et de prévention en addictologie sont également victimes de ces tentatives d'intrusion.

Sous couvert de dénoncer les méfaits de la drogue et d'apporter leur aide aux usagers de produits stupéfiants, des mouvements sectaires cherchent en réalité à recruter de nouveaux adeptes.

Le mouvement « Non à la Drogue Oui à la vie », présenté comme une association loi 1901 de prévention contre la drogue ou le programme Narconon dans lequel elle s'inscrit est ainsi une émanation de l'église de scientologie.

Dans les psychothérapies

Certaines offres alternatives notamment dans le domaine psychothérapeutique présentent des risques importants de dérives à caractère sectaire.

Ces pratiques alternatives contreviennent dans un certain nombre de cas aux dispositions des Codes de la santé publique, de l'action sociale et du travail, au regard par exemple de l'exercice des professions de santé, de la prescription et de la vente de produits à usage de médicament et de pratiques bioéthiques.

Par ailleurs, de nombreux mouvements et pseudo-thérapeutes utilisent divers titres, parmi lesquels celui de psychothérapeute⁶. Tous les professionnels de santé doivent enregistrer leur diplôme à la préfecture du lieu de leur résidence professionnelle.

Ces professionnels de santé actifs, ayant une autorisation d'exercice légal de leur profession sont recensés dans le répertoire ADELI (annuaire.sante.fr).

De plus, les associations de psychothérapeutes professionnels renseignent sur les psychothérapies, la formation de leurs membres et les adresses des consultations.

N'hésitez pas à les consulter avant de choisir un psychothérapeute.

⁶ Afin de prévenir les risques de charlatanisme, le titre de psychothérapeute a été encadré par l'article 52 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'article 91 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010. Celui-ci prévoit deux conditions pour pouvoir user du titre de psychothérapeute : • être inscrit sur une liste départementale tenue par le préfet après instruction de la demande par l'agence régionale de santé (ARS) • avoir validé une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et un stage pratique d'au moins cinq mois. L'accès à cette formation étant réservé aux docteurs en médecine, aux personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue et aux psychanalystes enregistrés dans les annuaires de leur association.



Sur internet

Les mouvements sectaires sont très présents sur internet et les réseaux sociaux.

Selon la Miviludes, internet fait partie de la stratégie interne de recrutement de la Scientologie, via l'achat de mots-clés et la mise en ligne de « tests de personnalité » (ex : « Oxford Capacity Analysis », questionnaire dianétique).

Internet et les réseaux sociaux sont utilisés de différentes façons par les charlatans : promotion de solutions miracles, recrutement de nouveaux patients, proposition de formations aux soignants, etc.

Le rapport 2018-2020⁷ de la Miviludes met en évidence les techniques de communication digitale basées sur les discours complottistes, dont Internet est devenu le principal support. Il signale aussi la résurgence des mouvances New Age sur les sites et les blogs, qui promeuvent des croyances ésotériques qui peuvent conduire leurs adeptes à des dérives dangereuses pour eux-mêmes et leur entourage.

Conseils pratiques : s'interroger et réagir

Selon la Miviludes, **les 5 bonnes questions à se poser** en cas de suspicion de dérive sectaire sont :

1. Le praticien promet-il la résolution de tous les problèmes rencontrés grâce à une méthode « novatrice et révolutionnaire » ?
2. Le praticien qualifie-t-il mon enfant de « spécial » ou d'« exceptionnel » ?
3. Le praticien critique-t-il ce qu'il nomme la « médecine conventionnelle » et le recours aux médicaments ?
4. Le praticien critique-t-il ma famille, mes amis ou encore les services de l'État en charge de la santé ?
5. Le praticien me propose-t-il, à moi ou à d'autres membres de la famille, de suivre également une thérapie avec lui ?



⁷ Miviludes, Rapport d'activité et études, 2018-2020.

Et les 5 bonnes réactions sont les suivantes :

1. Se méfier des solutions « miracles », souvent coûteuses, et/ou impliquant des séances nombreuses et rapprochées.
2. Être attentif à tout changement important de comportement de l'enfant ou d'un proche.
3. Ne pas s'isoler, ni isoler l'enfant dans une relation exclusive avec le « praticien ».
4. En parler autour de soi et auprès des pédiatres, médecins, et autres professionnels de santé.
5. En cas de doute, ne pas attendre qu'il soit trop tard pour interroger la Miviludes. Son site permet à toute personne de demander un avis ou de signaler une dérive sectaire.

Exemple de méthode « psychologisante » présentant un risque sectaire selon la Miviludes : les psychothérapies déviantes ou les faux souvenirs induits

Ces techniques, parmi lesquelles le rebirth ou les thérapies du rêve éveillé, sont mises en œuvre dans le secret de cabinets de consultation. Quand elles sont utilisées par des thérapeutes dépourvus d'acquis validés et usant de leur pouvoir de suggestion, elles sont redoutables dans le processus de mise sous emprise des patients au moyen de faux souvenirs d'inceste ou de viol commis par des ascendants, « révélés » par le thérapeute, ce qui conduit inévitablement à des ruptures familiales voire à des procédures judiciaires intrafamiliales dans lesquelles la parole des victimes peut apparaître crédible pour les experts alors que les faits ont été totalement inventés par le thérapeute qui est parvenu à en persuader son « patient ».

Ces méthodes sont particulièrement pernicieuses.

En vogue outre-Atlantique, elles compteraient déjà 800 victimes principalement dans les pays anglo-saxons.

En France, un pseudo-thérapeute de faux souvenirs induits a été condamné le 12 juin 2012 pour abus de faiblesse par le tribunal correctionnel de Paris.⁸



⁸ Miviludes, Rapport d'activité et études, 2018-2015.

Recours face à une dérive sectaire

Régulièrement, les tribunaux correctionnels condamnent des charlatans de la santé pour homicide involontaire, non-assistance à personne en danger, risque causé à autrui, escroquerie, exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie, abus frauduleux de l'état de faiblesse...

S'il n'a pas défini la notion de dérives sectaires, le Législateur a néanmoins créé le délit d'abus frauduleux de l'état de faiblesse par sujétion psychologique, particulièrement adapté aux infractions commises dans un contexte sectaire : « Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse [...] d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire cette personne à un acte qui lui est gravement préjudiciable ».⁹

⁹ Article 223-15-2 du Code pénal issu de la loi du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Les interlocuteurs pour signaler une infraction pénale en cas de présomption forte de dérive sectaire ou de présence de signaux d'alerte sont :

- la gendarmerie nationale ou le commissariat de police le plus proche du domicile (plainte) ;
- le tribunal de grande instance du lieu de résidence (plainte par courrier simple au Procureur de la République).

Élaboration de la brochure

Cette brochure élaborée en 2015 a été mise à jour en juin 2024 par Céline Loubières (Psycom) à partir des documents cités dans la rubrique « Sources ».

Adresses utiles

- **Association alerte Faux Souvenirs Induits (AFSI)**
www.fauxsouvenirs-afsi.org
- **Centre contre les manipulations mentales (CCMM)**
www.ccmm.asso.fr
- **Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire (CAFFES)**
www.caffes.fr
- **Commission nationale consultative de déontologie des psychologues**
www.cncdp.fr

- **Milviludes**

www.miviludes.interieur.gouv.fr

- **Numéro unique de l'accès au droit**
30 39

- **Union nationale association de défense des familles et de l'individu (UNADFI)**

www.unadfi.org

Associations d'entraide

Ces associations nationales regroupent des personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques, et des proches. Elles proposent conseil, entraide et informations. Liste non exhaustive.

- **Advocacy France**

www.advocacy.fr

- **Argos 2001**

www.argos2001.fr

- **Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA)**

crpa.asso.fr

- **Collectif schizophrénies**

www.collectif-schizophrenies.com

- **Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPsy)**

www.fnapsy.org

- **France Dépression**

www.francedepression.fr

- **Promesses - PROfamille et Malades : Éduquer, Soutenir, Surmonter Ensemble les schizophrénies**

www.promesses-sz.fr

- **Schizo ? Oui !**

www.schizo-oui.com

- **Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam)**

Écoute famille 01 42 63 03 03

www.unafam.org

Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Espaces conviviaux où des personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques s'entraident et organisent des activités culturelles, sportives et artistiques.

Liste disponible sur le site www.psycom.org

En savoir plus

- Psycom : www.psycom.org
- Répertoire ADELI des professionnels de santé : annuaire.sante.fr
- Ministère de la justice : www.justice.fr
- Podcasts « Méta de Choc » qui analysent de nombreux risques sectaires dans le domaine de la santé mentale : metadechoc.fr



Sources

- Stratégie nationale de lutte contre les dérives sectaires 2024-2027, nov. 2023
- Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute : www.legifrance.gouv.fr
- Décret du 7 mai 2012 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute : www.legifrance.gouv.fr
- Instruction DGOS/RH1 n° 2012-229 du 8 juin 2012 relative à l'agrément des établissements de formation en psychopathologie clinique conduisant au titre de psychothérapeute : www.sante.gouv.fr
- Loi 2004-806 sur la politique de santé publique, article 52 : www.legifrance.gouv.fr
- Rapport de la Miviludes au Premier ministre, 2015 et rapports annuels 2015, 2016-2017, 2018-2020 : www.derives-sectes.gouv.fr
- Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé, Président M. Alain Milon, Rapporteur M. Jacques Mézard, Sénateurs, 3 avril 2013 : www.senat.fr



Rédactrice en chef : Aude Caria (Psycom)

Rédaction : Céline Loubières (Psycom)



État d'Esprit Stratis

©Adobe Stock / ©Faune, Alice Savoie / Cnap

Impression Koba 

Dérives sectaires et psychiatrie

Psycom, une ressource publique nationale, pour que la santé mentale devienne l'affaire de toutes et de tous.

Psycom édite 6 collections de brochures d'information :

- Santé mentale et...
- Troubles psychiques
- Psychothérapies
- Médicaments psychotropes
- Soins, accompagnements et entraide
- Droits en psychiatrie



PSYCOM

11, rue Cabanis
75674 Paris Cedex 14
contact@psycom.org
www.psycom.org

PSYCOM

AVEC LE SOUTIEN
FINANCIER DE :

